

FICHE DE POSTE

Agent d'entretien des espaces verts (H/F)

Nom prénom :

Employeur	Ville de Mios (Gironde) 12 000 habitants Environ 45km au sud-ouest de Bordeaux	Pôle de rattachement	Pôle Aménagement du cadre de vie
		Statut	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques - catégorie C
Positionnement hiérarchique	Responsable du pôle Aménagement & Cadre de vie Responsable des Services Techniques Responsable du secteur Espaces Verts Agent-te		

CONDITIONS D'EXERCICE :

Conditions générales :

- Horaires de travail organisés en fonction de la saisonnalité (36 heures hebdomadaires) :
 -> Du 01/10 au 31/03, travail de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (sauf les lundis et mardis où la pause méridienne est réduite : reprise du travail à 13h00)
 -> Du 01/04 au 30/09, travail de 6h45 à 14h00 du lundi au jeudi, et de 7h00 à 14h00 le vendredi (avec une coupure obligatoire de 20mn par tranche de 6h00 de travail consécutif).
- Travail en extérieur
- Travail seul ou en équipe
- Déplacements sur les sites
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits

Moyens mis à disposition :

- Véhicules utilitaires du service / Téléphone portable
- Outillages et matériels liés à sa ou ses spécialités (débroussailleuses, tronçonneuses, tondeuses auto-tractées et auto-portées, tailles-haies, sécateurs, souffleurs, aspirateur à feuilles,...)
- Véhicules légers pour déplacements sur l'agglomération et hors commune de Mios si nécessaire (formations, ...)

Relations fonctionnelles :

- Relations quotidiennes avec le responsable du service Espaces Verts et le responsable des services techniques
- Relations régulières avec le responsable du pôle aménagement cadre de vie
- Relations quotidiennes avec les agents du service Espaces Verts
- Contacts réguliers avec les usagers (internes ou externes à la structure) et avec les entreprises ou autres prestations de services.
- Contacts réguliers avec les agents des services techniques de la commune (service voirie et service bâtiment).

MISSIONS DU POSTE :

L'agent d'entretien des espaces verts réalise des opérations techniques d'aménagement des espaces verts (parcs, jardins, ...), des terrains de sports et des bordures de voirie. Ses missions consistent notamment à :

- Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité
- Entretenir les espaces verts de la collectivité
- Participer au fleurissement et plus globalement à l'embellissement de la commune
- Assurer l'entretien courant des machines, des matériels et du local utilisé

Activités principales :

- Maintenir en état les espaces publics : ramasser les déchets, vider les poubelles publiques, nettoyer les abords des bâtiments publics, entretenir les cimetières
- Désherber et maintenir en état de propreté les voies urbaines et les espaces publics : désherbage manuel, balayage des trottoirs non accessibles par la balayeuse mécanique, nettoyage des ouvrages d'assainissement pluvial (caniveaux, ...)
- Effectuer les interventions d'urgence pour libérer la voirie (branches, arbres)
- Effectuer la tonte et le débroussaillage des espaces verts
- Tailler les haies, les arbustes et les massifs
- Elaguer les arbres
- Ramasser les feuilles mortes (manuellement ou mécaniquement à l'aide de souffleurs et d'un aspirateur à feuilles)
- Assurer le traitement phytosanitaire des espaces verts (engrais, bio-dés herbants)
- Participer au fleurissement de la collectivité : préparer les sols, planter, entretenir et arroser les massifs et bacs de fleurs
- Assurer l'entretien courant du terrain de sport (suivi de l'arrosage, tonte, fertilisation, ...)

Activités secondaires :

- Aider ponctuellement à l'installation et au démontage des matériels nécessaires à l'organisation de manifestations et diverses festivités (montage de tentes, chapiteaux, podiums et installation de tables, bancs, chaises et barrières)

Savoir-faire requis

- Connaissances horticoles et botaniques
- Maîtriser les techniques de base d'intervention des différents corps de métier des espaces verts
- Connaître les consignes de sécurité
- Connaître les différents types de fonctionnement, des outillages et matériels mis à disposition et les équipements de protection associés (E.P.I.)
- Connaître les gestes et postures de la manutention manuelle

Savoir-faire souhaités

- Savoir entretenir, effectuer les réglages, gérer et dépanner un système d'arrosage automatique
- Connaître les conditions de stockage et de transport des produits
- Savoir entretenir et maintenir en état de fonctionnement les matériels mis à disposition
- Disposer des permis, habilitations, CACES, ACES requis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions
- Connaître les consignes à appliquer en cas d'urgence, et les gestes de premiers secours.

Savoir-être :

- Être ponctuel, sociable et courtois
- Avoir l'esprit d'initiative et être disponible
- Être autonome et réactif
- Savoir organiser son temps
- Être efficace et consciencieux
- Savoir travailler en équipe
- Respecter son devoir de réserve
- Savoir rendre compte
- Faire preuve de discrétion professionnelle
- Avoir le sens du service public
- Être réceptif aux nouvelles techniques
- Respecter les outils, les matériels et les véhicules mis à disposition

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL :

Facteurs de pénibilités :

- Disponibilité lors d’opérations et d’évènements exceptionnels, astreintes
- Utilisation de matériel bruyant et dangereux
- Manipulation de produits sensibles
- Travail sous circulation
- Manipulation et port prolongé de charges (débroussailleuse, souffleur, taille-haie, pulvérisateur à dos, ..)
- Stations debout et à genoux prolongées
- Travaux avec bras au-dessus du cœur (tronçonnage, taille, ...)

Equipements de protection pour le poste de travail (cf. fiche de sécurité fourni par le chef de service)							
							
Protection de la tête (casque, charlotte, etc.)	Protection auditive	Lunettes	Masque de protection (facial, anti poussières, etc.)	Vêtement de travail (protection et/ou hygiène)	Gants de protection spécifique	Chaussures ou bottes de sécurité	Harnais

